

Préfiguration de la gouvernance politique de l'Université Gustave Eiffel

Présidence, vice-présidence transversale et cabinet

A sa création au 1^{er} janvier 2020, la présidence de l'établissement est assurée par une présidente par intérim, jusqu'à l'organisation des élections et la nomination du président de l'université. La présidente s'appuie sur des instances provisoires et sur une équipe de vice-président.e.s. dont le 1^{er} vice-président et le 2^e vice-président, qui ont une fonction transversale. Le 1^{er} VP est en charge du pilotage du projet Université Gustave Eiffel, le 2^e VP de l'accompagnement de la construction de l'établissement.

Pour exercer ses attributions, la présidente par intérim est notamment assistée du cabinet de la présidence. Le cabinet a pour mission d'accompagner la présidente par intérim et le premier vice-président dans la réalisation de l'ensemble de leurs missions et de sécuriser leur activité, en particulier par la prise en charge et le suivi des affaires courantes ou réservées, le pilotage de dossiers spécifiques, et d'assurer un rôle de coordination de l'équipe de présidence. Il est dirigé par la directrice de cabinet.

Vice-présidences thématiques

Rôle

Une vice-présidence est l'animatrice fonctionnelle d'un champ thématique.

Ces champs thématiques sont, à la création de l'université, au nombre de douze : Appui aux Politiques Publiques, Communication, Coordination des Politiques de Campus, Étudiantes et Étudiants, Formation et Innovation Pédagogique, Intégration et relations avec les Écoles, International, Numérique, Partenariats et Professionnalisation, Projets Transformants et Mission sociétale, Recherche, Vie Étudiante.

Une vice-présidence assure le pilotage politique du champ thématique qu'elle anime et la coordination des différentes entités impliquées.

Fonctionnement

Les vice-présidences thématiques sont dirigées par des vice-président.e.s (VP). Elles peuvent également comprendre des vice-présidents adjoints et des vice-présidents délégués ainsi que, le cas échéant, des chargés de mission.

Un VP adjoint couvre l'ensemble du champ de la vice-présidence concernée et peut remplacer le VP à sa demande. Le VP délégué couvre un champ plus resserré dont le VP lui confie la responsabilité.

Chaque vice-présidence peut également comprendre une mission d'accompagnement composée d'un ou plusieurs services ou agents rattachés à la vice-présidence concernée.

Les vice-présidences peuvent s'appuyer sur des référents dans les composantes de l'Université Gustave Eiffel et en particulier au sein des établissements-composantes et des écoles-membres. Ces référents peuvent interagir avec la vice-présidence concernée au nom de la composante et/ou de leur expertise sur un sujet donné.

De manière générale, le principe de subsidiarité s'applique au fonctionnement des vice-présidences entre elles mais aussi, pour chaque vice-présidence, aux interactions qu'elle peut avoir avec les directions, services, composantes et campus.

Lorsqu'un sujet recouvre la compétence de plusieurs vice-présidences, ces dernières déterminent un vice-président pilote principal.

Organisation de l'équipe de direction

Le **comité de direction** de l'Université Gustave Eiffel est constitué de la présidente par intérim, des vice-président.e.s, de la directrice de cabinet, du directeur général des services, de l'agente comptable. La présidente peut décider d'y associer des invités. Il se réunit selon un rythme hebdomadaire.

Le **comité de direction élargi** de l'Université Gustave Eiffel associe les VP adjoints et délégués. Il se réunit selon un rythme trimestriel.

Le **comité de pilotage Université Gustave Eiffel** est constitué des chefs d'établissements fondateurs (présidente par intérim, 1^{er} VP, directeurs-trices des établissements-composantes et des écoles-membres) et du 2^e VP. La présidente peut décider d'y associer des invités. Il se réunit selon un rythme bimensuel. Il perdure au 1^{er} janvier sur une période transitoire.

Afin d'ajuster les organisations et tenant compte du modèle de l'expérimentation, des bilans de fonctionnement seront effectués avant la période des élections (printemps 2020) puis après la rentrée 2020.